



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



l'Europe
s'engage
sur
le Massif Alpin

EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Evaluation d'impact du volet Tourisme du POI Alpes 2014-2020

Synthèse du rapport d'évaluation – 23 janvier 2023

Teritéo
TERRITOIRES EN MOUVEMENT

En partenariat avec :

éthicalia 
Accompagnement local pour changement global

1. Cadre de l'évaluation d'impact


1.1 Evaluer l'impact des actions de valorisation du massif alpin


Depuis 2014, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est autorité de gestion du POI Alpes 2014-2020, un programme destiné à l'ensemble du Massif alpin et doté d'un budget FEDER de 34 M€ déployé sur 3 axes distincts : Axe 1 – Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de montagne (22 M€), Axe 2 – Structurer et consolider la filière alpine de la transformation du bois pour la construction (6 M€), Axe 3 – Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels (5 M€). Le périmètre de l'évaluation porte sur l'axe 1 et plus particulièrement l'objectif spécifique n°1 « *Accroître la découverte du Massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel* » (17,8 M€ UE maquettés).


Les travaux évaluatifs ont été confiés aux cabinets Teritéo et Ethicalia et visaient à interroger les impacts des financements du FEDER sur les champs d'intervention prioritaires définis par le POIA 2014-2020. Au-delà, cinq enjeux ont été au cœur de l'évaluation :

1. L'enjeu de qualité méthodologique de l'évaluation d'impact ;
2. L'enjeu de quantification des résultats ;
3. L'enjeu d'intégration de la « spécificité Massif » ;
4. La compréhension des enjeux de développement touristique des territoires de montagne ;
5. L'enjeu de préparation de la future génération 2021-2027, avec une évaluation en capacité d'alimenter les réflexions sur les modalités de mise en œuvre (sélection des projets, animation de la dynamique interrégionale, gestion administrative des dossiers, ...).

LA METHODE


 **Analyse documentaire approfondie** (évaluations, POIA 2014-2020, CIMA 2015-2020, Schéma interrégional du Massif des Alpes, Evalscope, RAMO, Stratégie montagne régionale, etc.).

 **Analyse des données de suivi et de contexte** (réalisation d'un bilan des réalisations, analyse des indicateurs de réalisation et de résultat, analyse des données de fréquentation)

 **70 entretiens réalisés** : Région AURA, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Commissariat de Massif, référents EV, départements, porteurs de projets

 **10 études de cas « projets » 2014-2020**

 **Enquête en ligne** à destination des professionnels du tourisme

 **Benchmark sur des enjeux spécifiques et prospectifs** : mise en cohérence des offres touristiques, prévention des conflits d'usages, mobilités touristiques, notoriété, visibilité, lisibilité et transition du tourisme



LES CHIFFRES A RETENIR



De 21 territoires EV (07-13) à 39 EV (21-27)



130 plans d'actions territoriaux (IR1-REA, au 31/12/2021)



3 types d'intervention ciblés :

1/ Ingénierie / animation des EV, 2/ Aménagements de valorisation patrimoniale, 3/ Aménagements à vocation sportive et de loisirs



15,37 millions de nuitées touristiques estivales en 2021 (IR1-RES, au 31/12/2021)

2. Conclusions

2.1 QE 1 – Plus-value de l'approche stratégique Espaces Valléens

QE : Dans quelle mesure la structuration d'une stratégie par espace valléen a-t-elle **facilité la mise en œuvre de plans d'actions** sur les territoires contribuant ainsi à **renforcer l'offre de tourisme estival et sa cohérence** à l'échelle du massif ? La crise liée à la Covid doit-elle réinterroger la stratégie d'intervention ?

- ✓ **CJ 1.1** – Impact de l'approche stratégique sur la capacité à agir
- ✓ **CJ 1.2** – Impact de l'action sur la cohérence de l'offre de tourisme
- ✓ **CJ 1.3** – Impact de la crise Covid sur les enjeux à considérer

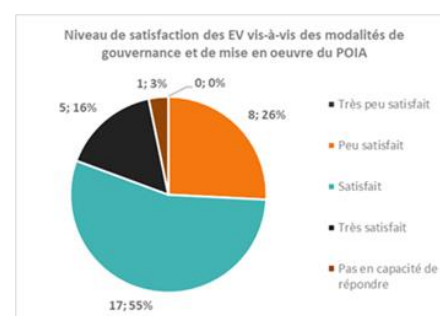
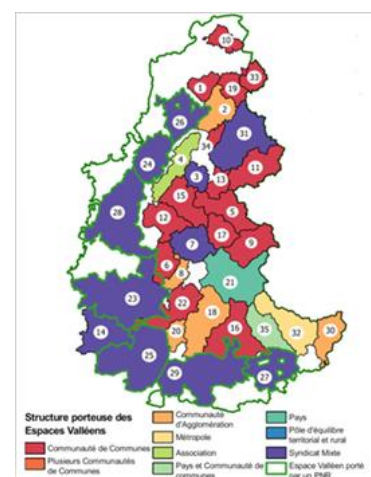
🔑 CE QU'IL FAUT RETENIR

Dans le cadre d'une démarche expérimentale initiée au titre de la politique de Massif, **les Espaces Valléens se sont structurés progressivement, en tant que « support » de l'organisation des territoires en faveur de stratégies touristiques** sur trois générations de programmes.

Cette structuration des Espaces Valléens peut être mise en exergue au travers d'une part de **l'évolution à la hausse du nombre des Espaces Valléens** de 21 territoires EV sur la génération 2007-2013 à 35 territoires EV sur la génération 2014-2020 et d'autre part de **périmètres d'intervention qui se sont affinés dans la perspective de la nouvelle programmation 21-27** (agrégation de 3 nouveaux territoires EV, fusion de périmètres, recomposition d'un EV), **portant le total des Espaces Valléens à 39**.

Au-delà de cette dynamique, l'évaluation souligne **une satisfaction globale des territoires EV et des porteurs de projets ayant mobilisé le FEDER POIA au regard des modalités de gouvernance et de mise en œuvre du POIA 2014-2020**, avec plus de 7 répondants EV sur 10 satisfaits voire très satisfaits et des sources de satisfaction liées principalement à l'accessibilité et la disponibilité des services instructeurs, à la qualité de la dynamique partenariale Commissariat de Massif – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Région Auvergne-Rhône-Alpes ou encore au déploiement de moyens financiers

significatifs et à des modalités de mise en œuvre plutôt claires (lisibilité, fluidité de la procédure, ...). En outre, les travaux évaluatifs relèvent **l'intérêt croissant des territoires Espaces Valléens pour la démarche**, en témoigne le maintien des candidatures des territoires pour 21-27 en dépit de l'arrêt des financements FEDER dédiés à l'ingénierie.

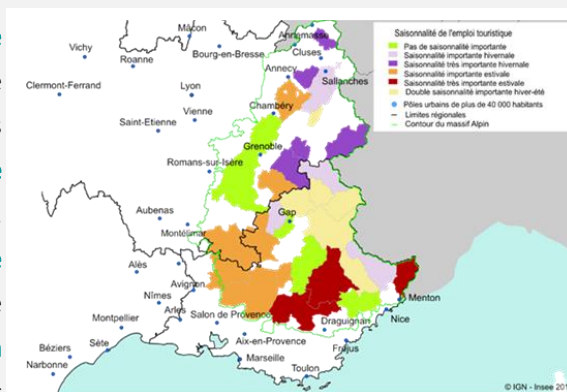


Source : Synthèse entretiens EV, Teritéo

Pour la majorité des territoires, la démarche Espaces Valléens se présente comme **un cadre d'intervention adapté pour faire interagir et mobiliser les acteurs du territoire** autour de l'élaboration d'une gouvernance et d'une stratégie touristique partagée. Toutefois, **le caractère déclencheur de la démarche en faveur de l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions s'avère plus marqué pour les territoires pour lesquels la thématique touristique semblait la moins structurée** en amont de son intégration au programme Espaces Valléens.

Plus spécifiquement, **la plus-value de la démarche EV s'exprime de manière différenciée en fonction des enjeux territoriaux à l'échelle du Massif.**

Celle-ci a permis d'**engager un rattrapage du retard de structuration d'une offre « hors hiver »** et d'impulser une dynamique favorable à l'élaboration de stratégies touristiques plus durables, notamment **pour les territoires le plus souvent centrés sur une saisonnalité hivernale** (ex. Alpes du Nord / haute altitude). **Pour les territoires de moyenne montagne**, il semblerait que l'intervention dans le cadre de la démarche Espaces Valléens ait **facilité la transition touristique et amplifié la dynamique** pour des territoires déjà engagés depuis plusieurs années dans une

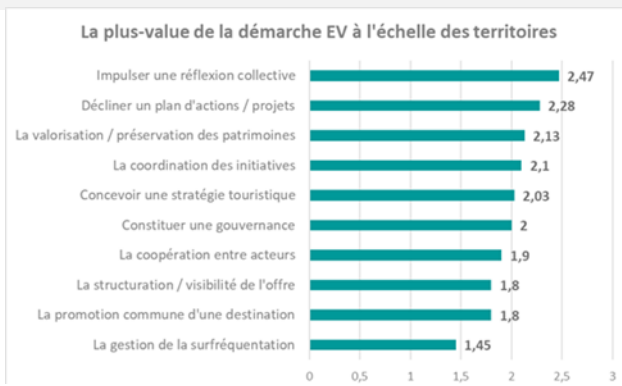


Source : INSEE, DADS, ACOSS 2012

réflexion sur l'adaptation au changement climatique, en raison notamment de la baisse de l'enneigement des massifs. Enfin, **d'autres territoires témoignent d'une saisonnalité estivale déjà importante**, grâce à leur proximité de pôles urbains (Nice, Grenoble, Chambéry, Gap) et à leur situation géographique (vallées, plaines). Cette singularité suscite **des réflexions différentes autour de l'étalement de la saison touristique par le développement d'activités sur les ailes de la saison et l'arrière-saison et par l'adaptation de l'offre estivale** aux enjeux de gestion des flux touristiques, d'accessibilité ou encore de prévention des conflits d'usages entre habitants et visiteurs.

Au global, la **démarche Espaces Valléens a favorisé la capacité à agir** des acteurs territoriaux en faveur du développement touristique. Tout d'abord, **elle a contribué à la mobilisation des acteurs locaux, à la structuration d'une stratégie touristique, à la déclinaison d'un plan d'actions** (130 plans d'actions territoriaux soutenus – Cf.

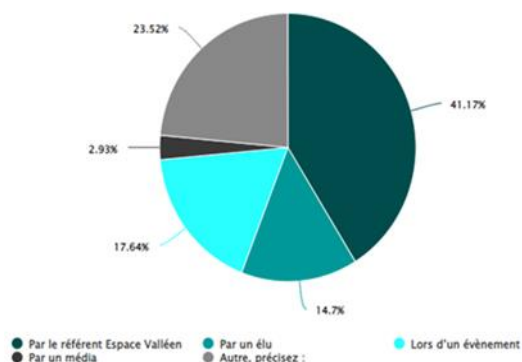
valeur réalisée IR1-REA au 31/12/2021) pour chacun des territoires, mais aussi **à l'animation des acteurs touristiques** pour faire émerger des projets, une contribution forte mise en évidence par les référents EV qui identifient dans leur grande majorité (97%) la capacité de la démarche à structurer un réseau et impulser une dynamique partenariale comme la principale réussite du programme, mais aussi au travers des résultats de l'enquête en ligne « professionnels du tourisme ».



Source : Analyse enquête acteurs du tourisme, Teritéo

En outre, **la structuration de stratégies touristiques à l'échelle de chaque territoire de projets a favorisé la prise de compétence « tourisme » des EPCI, en application de la loi NOTRe, offrant des perspectives concrètes de développement touristique aux territoires concernés.**

La mobilisation de soutiens à l'ingénierie, et notamment le cofinancement des postes de chargés de mission EV (69 dossiers, 40% des dossiers programmés), **a favorisé l'impact de l'approche stratégique sur la capacité à agir**. En effet, les soutiens FEDER POIA contribuent donc indirectement à la réalisation de 100% des projets portés par les Espaces Valléens (POIA et hors POIA), le référent EV étant la « porte d'entrée » de l'accompagnement à la réalisation des projets. Les entretiens bénéficiaires, mais aussi l'enquête en ligne « professionnels du tourisme » attestent du rôle « pivot » des référents EV. **Près d'1/3 des répondants à l'enquête indiquent qu'ils ont eu connaissance de la démarche Espaces Valléens par le biais d'un chargé de mission EV sur leur territoire.**



Source : Analyse enquête acteurs du tourisme, Teritéo



Source : Mise en tourisme Col de l'Iseran, Site web APTV

En parallèle, la plus-value du POIA a résidé dans **la capacité à mobiliser des moyens financiers conséquents**, ayant donné lieu à la réalisation de plusieurs opérations structurantes pour le Massif alpin (Tour des Ecrins, Col de l'Iseran, sommet du Mont-Ventoux, Point Sublime / Couloir Samson, Espace Montagne et Olympisme, aménagement et entretien de circuits VTT de l'Embrunais Savinois, ...).

Par ailleurs, la structuration d'une stratégie a contribué sur la génération 2014-2020 à **1/ rendre plus solide et in fine conforter l'intervention de certains territoires du massif en faveur de leur développement touristique** et à **2/ sécuriser les plans de financements et rassurer les autres partenaires financiers de la politique de Massif** suite à la mobilisation de crédits FEDER POIA en cofinancement d'un projet de développement touristique.

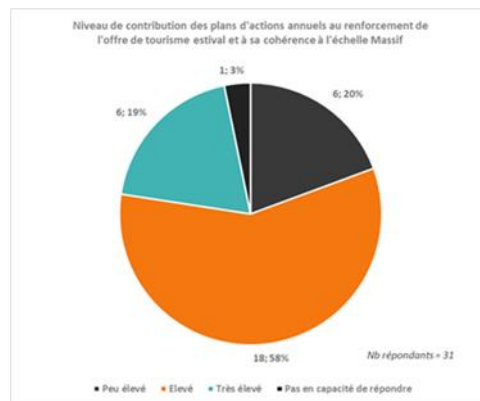
L'élaboration de stratégies Espaces Valléens a contribué à la diversification touristique et au renforcement du tourisme estival, une orientation plutôt bien appréhendée et identifiée par les territoires et qui peut être soulignée au travers de l'analyse des plans d'actions des Espaces Valléens et des projets programmés (17 types d'actions distincts, 9 thématiques couvertes).

Cette approche sur la diversification touristique vise principalement à renforcer le tourisme estival, ce que confirment les échanges auprès des territoires Espaces Valléens. **De manière très concrète les soutiens POIA ont contribué à la réalisation d'aménagements qualifiant l'offre touristique et structurant une offre de tourisme estivale, voire désaisonnalisée**. Ainsi, un basculement des territoires s'opère progressivement vers des stratégies touristiques « hors neige », visant à promouvoir de nouveaux modes de découverte de la montagne et des vallées. Dans le cadre de l'enquête en ligne, **près de 2/3 des répondants considèrent que la démarche EV a accéléré la dynamique de l'offre hors saison touristique**.

La démarche a également permis de renforcer la cohérence touristique à l'échelle de chaque territoire (77% des répondants EV font état d'un niveau de contribution élevé – voire très élevé au renforcement de l'offre de tourisme estival et à sa cohérence) et participé à l'amorce d'une mise en cohérence de l'offre touristique globale à l'échelle du Massif alpin. A ce titre, le réseau des Espaces Valléens est directement contributeur, s'appuyant sur un réseau de chefs de projets, des groupes de travail thématiques, une plateforme de type « forum » ou encore sur l'organisation de réunions et de séminaires *a minima* deux fois par an. Pour autant, l'effet de la démarche sur la cohérence externe de l'offre à l'échelle du Massif reste relativement limité. Pour répondre à ce défi, l'émergence de projets inter-espaces valléens apparaît comme une attente prioritaire dans la perspective de la génération 2021-2027.

Enfin, une diversité d'enjeux et besoins ont émergé pour le devenir des Espaces Valléens (nouveaux flux touristiques, adaptation au changement climatique, nouveaux modes de travail et d'habitat, ...), pour la plupart exacerbés par le contexte de crise sanitaire.

L'accélération des tendances évolutives observées sur les massifs (réchauffement climatique, nouvelles clientèles / fréquentation, workation ...) militerait pour qu'un travail de veille rapprochée et d'anticipation de leurs conséquences, au travers des choix de projets cofinancés, soit déployé sur la période 2021-2027 et que des possibilités de révision du programme soient prévues afin que les réponses apportées puissent y être adaptées.



Source : Synthèse entretiens EV, Teritéo

2.2 QE 2 : Efficacité et impacts de l'action menée

QE : Quelles sont les retombées directes et indirectes des actions soutenues par le POIA sur les territoires en termes de... ?

- ✓ **CJ 2.1** Valorisation des patrimoines naturels, culturels et des savoir-faire locaux
- ✓ **CJ 2.2** Structuration d'un réseau d'acteurs d'une dynamique de coopération interrégionale
- ✓ **CJ 2.3** Diversification de l'offre et développement du tourisme estival
- ✓ **CJ 2.4** Diversification de l'offre et développement du tourisme désaisonnalisé
- ✓ **CJ 2.5** Commercialisation et accessibilité de l'offre (financière, physique et numérique)
- ✓ **CJ 2.6** Structuration, qualification et visibilité de l'offre de tourisme et du territoire / destination

CE QU'IL FAUT RETENIR

Sur 2014-2020, la programmation au titre du FEDER POIA aura principalement fait porter son effort de soutien aux territoires Espaces Valléens sur 3 types d'interventions :

1. La participation à la prise en charge des postes d'ingénierie et d'animation des Espaces Valléens (69 projets, 4,1 M€ de FEDER), qui contribue directement à la structuration et l'organisation des acteurs de l'écosystème touristique territorial et indirectement à la structuration d'un réseau et d'une dynamique de coopération ;

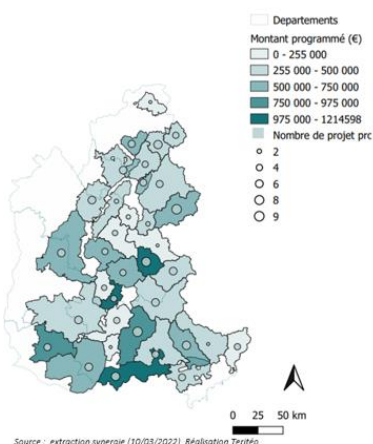


Source : Association des Amis de l'Abbaye de Boscodon

2. Les aménagements de valorisation patrimoniale (réhabilitation et/ou mise en tourisme de sites naturels / paysagers et historiques / patrimoniaux, développement d'une offre de découverte patrimoniale par une activité de promenade, création ou aménagements d'espaces dédiés à la découverte des patrimoines) qui contribuent directement à la valorisation et la préservation des patrimoines naturels et culturels et indirectement au développement du tourisme estival et désaisonnalisé ;

3. Les aménagements à vocation sportive et de loisirs (aménagement de sites de loisirs, structuration de stratégies de promotion, création de lieux de promotion, création et valorisation d'itinéraires de randonnée sportive, développement des itinérances) qui contribuent directement à l'enrichissement de l'offre de tourisme estival et désaisonnalisé et, indirectement, au développement du tourisme estival et désaisonnalisé.

Nombre de projets et montants UE programmés par Espaces Valléens



Quatre catégories d'Espaces Valléens se distinguent en ce qui concerne la mobilisation des crédits FEDER POIA :

- Une minorité d'Espaces Valléens ayant programmé 1 ou 2 projets (animation) pour moins de 100 K€ ;
- Une majorité d'Espaces Valléens ayant programmé 3 à 6 projets pour de 150 K€- 500 K€ UE ;
- Une dizaine d'Espaces Valléens ayant programmé plus de 500 K€ et plus de 5 projets ;
- 3 Espaces Valléens très dynamiques, ayant programmé plus d'1M € et entre 4 et 8 projets.

La triangulation des sources confirme que **les résultats et effets attendus ou observés sont élevés sur la valorisation des patrimoines naturels et culturels** (CJ 2.1), **la structuration des acteurs** (CJ 2.2), **le développement du tourisme estival** (CJ 2.3), **la désaisonnalisation** (CJ 2.4) **et la structuration, qualification et visibilité de l'offre de tourisme** (CJ 2.6). Inversement, les acteurs du tourisme considèrent que la démarche Espaces Valléens a eu un apport faible à nul sur **la commercialisation et l'accessibilité de l'offre** (CJ 2.5). L'ensemble des acteurs s'accordent sur le fait que l'apport en termes de **valorisation des savoirs faire locaux** (CJ 2.1), est peu élevé.

Types d'effets et impacts	Espaces Valléens	Porteurs	Acteurs du tourisme
Valorisation et préservation des patrimoines naturels et culturels	3,44 / 4	3,48 / 4	2,05 / 3
Développement du tourisme estival	3,33 / 4	2,87 / 4	1,9 / 3
Structuration d'un réseau / dynamique de coopération	3,20 / 4	2,84 / 4	1,91 / 3
Structuration et organisation des acteurs de l'écosystème touristique / territorial	3,17 / 4	2,82 / 4	1,82 / 3
Développement du tourisme désaisonnalisé	3,13 / 4	3,02 / 4	1,9 / 3
Structuration et visibilité de l'offre touristique	3,11 / 4	3,08 / 4	1,71 / 3
Développement d'une offre de découverte itinérante, sportive, de loisirs	3,09 / 4	2,71 / 4	1,55 / 3
Valorisation des savoir-faire locaux	2,51 / 4	2,56 / 4	1,43 / 3

Si l'intensité de la contribution, observée ou attendue des projets soutenus par le POIA 2014-2020 est élevée concernant la plupart des résultats et effets recherchés prioritairement par le programme il est néanmoins **difficile d'en isoler précisément la contribution à l'évolution de la situation globale à l'échelle du massif**.

A cet égard, l'enquête auprès des acteurs du tourisme apporte des éléments intéressants. Globalement, les acteurs du tourisme interrogés établissent **un lien assez fort entre les actions menées dans le cadre de la démarche Espaces Valléens et du POIA et la dynamique de désaisonnalisation mais plutôt faible concernant l'élargissement de la clientèle et surtout l'augmentation de la fréquentation**.

En effet, **le poids de l'intervention soutenue par le POIA, même élargie à l'échelle « Espaces Valléens » (hors FEDER), doit être relativisée à l'échelle du massif**. Les 45 M€ dont 18 M€ de FEDER qui ont été investis entre 2014 et 2022 représentent 1,3 M€ par Espace Valléen (soit 0,2 M€ / an) et environ 40 K€ par commune concernée (1137 au total), ce qui pèse peu face à **des facteurs externes, conjoncturels (COVID) ou tendanciels** (télétravail, workation, recherche de fraîcheur / réchauffement climatique, ...) qui **influencent très fortement les dynamiques de fréquentation des massifs**.

L'intervention soutenue dans le cadre du POIA présente, à travers le soutien à la réflexion stratégique et l'animation territoriale (ingénierie) et la contribution au financement de projets contribuant à l'enrichissement de l'offre touristique estivale / hors saison (aménagement de sites, sentiers, lieux, ...), **des retombées plus directes sur la désaisonnalisation et la dynamique de coopération**, en 1^{er} lieu à l'échelle locale. Pour les raisons évoquées ci-avant (caractère limité et indirect des interventions, faibles poids face aux dynamiques conjoncturelles et tendanciennes globales, ...) il convient de **relativiser la capacité du POIA et des démarches Espaces Valléens** de manière plus globale à **influencer sur la dynamique de fréquentation estivale** du massif.

A cet égard, **l'analyse croisée des données disponibles relatives à l'évolution de la fréquentation estivale du massif amène à relativiser la réalité du (timide) regain d'attractivité observé depuis quelques années**.

En effet, **dans une vision de long terme, la fréquentation des massifs reste orientée à la baisse**. Comme en témoigne la situation observée sur son territoire par l'agence Savoie Mont-Blanc, le plus haut niveau de fréquentation a été enregistré, ces 20 dernières années, en 2003, été caniculaire, avec 25,5 millions de nuitées. Une perte de -13% de nuitées a été enregistrée entre l'été 1999 et l'été 2014. **De 2015 à 2019, une reprise a été amorcée (+6% du volume de nuitées entre 2014 et 2019) avant les deux derniers étés impactés, à des niveaux d'intensité différents, par le COVID : 2020 (fort), 2021 (faible)**.

Selon l'ANMSM, les stations de montagne bénéficient néanmoins d'une fréquentation supérieure en 2020 et 2021 à celle de 2019, notamment les petites stations et celles de moyenne montagne qui séduisent davantage que les grandes stations d'altitude. Une étude de l'INSEE réalisée en Provence-Alpes-Côte d'Azur sur l'évolution des nuitées de l'été 2021 confirme ce constat et précise que ce sont **les territoires ruraux et de moyenne montagne qui ont fortement bénéficié de l'explosion des séjours en France** (94% en 2020) **et de la priorité donnée aux destinations de proximité** (54% des partants). Selon Jean-Luc Boch, Président de l'ANMSM : « *Depuis 2 ans, la fréquentation de nos territoires est en hausse constante grâce aux efforts fournis par les stations pour être plus attractifs et proposer des activités qui séduisent tous les publics* ».

Enfin, comme en témoigne les pics de 2003 et de 2019, **l'impact du réchauffement climatique sur l'attractivité de la montagne via la recherche de fraîcheur estivale est un élément à considérer de manière prioritaire dans les approches prospectives**.

Pour conclure, les dynamiques rendues possibles grâce au soutien à l'ingénierie et projets de renforcement de l'offre touristique estivale / toute saison qui découle de l'action impulsée par la démarche Espaces Valléens **contribuent à favoriser l'attractivité des territoires du massif pour les touristes**.

L'un des enjeux de la politique de massif sera donc de savoir anticiper et agir en conséquence, face aux opportunités et menaces qu'amène un contexte en forte évolution et répondre à des besoins mouvants et enjeux émergents dont l'ampleur est difficile à anticiper précisément.

3. Recommandations

À l'issue de l'évaluation, **7 recommandations** ont été définies par l'équipe en charge de l'évaluation. **Cinq sont étroitement corrélées avec les travaux de benchmark** (R1 à R5) et **deux à la mise en œuvre et l'animation de la démarche Espaces Valléens**.

N°	Intitulé
R1	<p>Déployer les outils permettant un suivi harmonisé quantitatif et qualitatif de la fréquentation à l'échelle du Massif alpin (📖 Rapport final, P. 68) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Sélectionner l'outil le plus adapté pour réaliser un suivi quantifié et qualifié des évolutions de fréquentation au regard des contraintes de fiabilité et de coût ;- Prévoir la compilation des données de fréquentation produites au sein d'un observatoire (ex. Stationoscope) pour être en capacité de suivre les évolutions de fréquentation dans le temps ;- Soutenir des études et analyses visant à rendre compte des évolutions comportementales, de pratiques et des attentes / besoins des visiteurs et de la population locale.
R2	<p>Anticiper l'émergence de conflits d'usages dans la sélection des projets et soutenir des actions de prévention (📖 Rapport final, P. 69-70) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Prévoir l'association des habitants dans le cadre de réunions de concertation ;- Soutenir l'élaboration et le déploiement de plans de gestion sur les sites naturels les plus sensibles du Massif alpin ;- Déployer des campagnes de communication / promotion, visant à faire évoluer les comportements des usagers et notamment des touristes dans les milieux naturels ;- Mettre en place des actions de veille pour prévenir et limiter les pratiques « à risques » ou susceptibles d'engendrer des nuisances pour la biodiversité, les habitants et les acteurs économiques locaux- Recruter et mobiliser des éco-gardes pour mettre en place des actions de médiation / information sur le terrain et sensibiliser les usagers dans les massifs
R3	<p>Mettre en place une démarche de valorisation des efforts environnementaux réalisés par les parties prenantes des Espaces Valléens (📖 Rapport final, P. 71-72) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Initier une démarche de reconnaissance et de valorisation des bonnes pratiques au sein des EV- Valoriser les territoires sincèrement et concrètement engagés- Mettre à la discussion la possibilité de créer une reconnaissance environnementale pour les EV (identification des marques / labels / certification engageants et suivis/contrôlés, sélection des démarches les mieux adaptées aux enjeux de transition touristique en montagne)- Envisager une expérimentation autour d'un EV résilient face au changement climatique : approche globale de transition, groupe de travail pour accompagner le (ou les) territoire(s) pilote(s)

R4	<p>Renforcer la culture du positionnement touristique à différentes échelles géographiques en lien avec les caractéristiques des Espaces Valléens (📖 Rapport final, P. 73) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inviter les espaces valléens à travailler sur leur positionnement touristique (connaissance de leur offre, identification des spécificités / potentialités du territoire, clientèles cibles, ...) - Encourager les positionnements qui prennent en compte les enjeux de la transition du tourisme et l'échelle géographique pertinente, indépendamment des limites administratives - Faire du positionnement un outil de mobilisation et d'animation des acteurs du territoire - Organiser un groupe de travail thématique « positionnement » au sein du réseau des Espaces Valléens
R5	<p>Réguler l'accès motorisé aux sites naturels protégés par le développement d'offres collectives alternatives saisonnières (📖 Rapport final, P. 74) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des plans de régulation des flux de véhicules motorisés vers les sites touristiques les plus fréquentés et/ou présentant des enjeux de protection en concertation avec les représentants des activités touristiques présentes sur les sites (hébergeurs, restaurateurs, ...) - Expérimenter un parcours « sans voitures » au sein d'un Espace Valléen : retracer les étapes du parcours du touriste depuis son point d'entrée au sein du territoire jusqu'à son lieu d'hébergement et les sites touristiques de destination, déployer des solutions de mobilités complémentaires à l'offre existante à l'issue d'une réflexion collective
R6	<p>Renouveler l'animation et les dynamiques de travail thématiques du réseau des Espaces Valléens (📖 Rapport final, P. 75) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'organisation d'un séminaire annuel sur deux jours - Envisager la mise en place de groupes de travail distincts entre les EV considérés « en pointe » et les EV « nouveaux entrants » - Réfléchir à l'opportunité de mettre en place des groupes modulables sur des thèmes spécifiques - Envisager la mobilisation d'un budget « expertise » / « animation » en fonction des besoins pour des éclairages thématiques et/ou techniques auprès des Espaces Valléens
R7	<p>Mettre en place des actions permettant d'améliorer les pratiques d'accompagnement des porteurs de projets et faciliter l'avènement de projets inter-Espaces Valléens (📖 Rapport final, P. 76) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer aux porteurs dès l'instruction la liste des pièces justificatives - Anticiper les protocoles de collecte relatifs aux indicateurs de programme (sensibilisation, guide du porteur, mise à disposition d'un guide des indicateurs opérationnel pour les instructeurs) - Maintenir et renforcer la qualité de l'accompagnement et du suivi au travers de formations-actions à destination de porteurs de projets sur des sujets à enjeux (ex. respect de la commande publique) - Favoriser le partage d'expérience entre porteurs de projets (rencontres, diffusion des projets, participation à des réunions des EV, ...) - S'assurer de la mise en œuvre des critères d'éco-conditionnalité pour les projets d'aménagement - Accompagner les territoires EV dans l'élaboration d'un système de suivi environnemental - Apporter des précisions aux EV sur les modalités de portage, techniques et juridiques des projets inter-EV